



## Embaucher un salarié étranger

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 21/05/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 21/05/2019

Vous souhaitez embaucher un travailleur étranger, ressortissant d'un Etat tiers à l'Union européenne, à l'Espace économique européen ou à la Suisse résidant habituellement en France. Vous devez vous assurer de sa situation régulière sur le territoire, au risque d'encourir de lourdes sanctions...

### Formalités préalables à l'embauche

**Embaucher un salarié en situation régulière !** Lorsque vous souhaitez recruter un salarié étranger, ressortissant d'un Etat tiers à l'Union européenne, à l'Espace économique européen ou à la Suisse, vous devez vous assurer qu'il est autorisé à travailler sur le territoire. Il doit disposer d'une autorisation administrative correspondant, en principe, à la catégorie professionnelle, à la profession et à la zone géographique où vous entendez l'affecter.

**Quel titre ?...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Embauche d'un salarié en situation régulière

**Salarié étranger = salarié...** Comme pour toute embauche d'un salarié, vous êtes tenu de procéder aux formalités préalables à l'embauche. Le salarié étranger bénéficie des mêmes droits et des mêmes conditions de travail que les autres.

**... comme les autres ?...**

{ABONNEZ-VOUS}